

Objet : Opposition aux demandes de dérogation de Ray-Mont Logistiques

Madame, Monsieur,

Je souhaite, en tant que citoyenne engagée, exprimer ma vive opposition aux demandes de dérogation soumises par Ray-Mont Logistiques (RML) pour son projet de développement dans le secteur Assomption-Sud-Longue-Pointe, au cœur de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le projet de RML représente une menace sérieuse pour la santé et le bien-être des habitant-es de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. L'augmentation du trafic routier et ferroviaire, les nuisances sonores des conteneurs, la poussière et d'autres perturbations s'ajoutent aux impacts existants des activités portuaires, posant ainsi un risque majeur pour la santé publique et l'environnement.

Les réalités telles que l'accès limité à des espaces verts, le faible couvert végétal, les îlots de chaleur et les niveaux élevés de bruit accentuent la vulnérabilité des résident-es. Les impacts sanitaires et environnementaux anticipés comprennent la pollution visuelle et atmosphérique, le déboisement, l'imperméabilisation des sols, le bruit et les vibrations, ainsi qu'une prolifération accrue de vermine. Ces perturbations peuvent engendrer de graves problèmes de santé, allant des troubles du sommeil à des risques accrus de maladies cardiovasculaires, respiratoires, et des atteintes à la santé mentale, voire des décès.

L'influence de RML sur l'aménagement urbain — incluant le déplacement des rails, la fermeture de la rue Dickson, l'extension de l'autoroute, la construction d'un échangeur de trois étages, et l'élévation d'un mur anti-bruit devant les habitations — est inacceptable.

La séance d'information du 16 octobre 2024 a mis en lumière des inquiétudes persistantes sans réponse, malgré les engagements de transparence et d'engagement communautaire. Les questions liées à la circulation, aux nuisances sonores et à la pollution n'ont pas été éclaircies de manière satisfaisante, et les mesures d'atténuation proposées demeurent largement insuffisantes.

Par ailleurs, l'éventualité de prolonger les heures d'opération de RML suscite également des préoccupations. Les garanties offertes sur ce point sont vagues et peu convaincantes. Quelles mesures seront mises en place pour assurer le respect des normes, et quelles seront les sanctions en cas de non-respect ? Ces points doivent être clarifiés avant même de considérer les dérogations.

Enfin, le prolongement de l'autoroute Souigny, conçu pour répondre aux besoins du Port et de RML, suscite de sérieuses inquiétudes.

Par ailleurs, l'entente entre RML et la Ville de Montréal soulève des enjeux cruciaux d'éthique et de gouvernance. Pourquoi la Ville consentirait-elle, en échange de la suspension d'une poursuite de 373 millions de dollars, à financer des aménagements tout en négligeant largement les préoccupations des citoyen·nes ? Si l'article 89 n'est pas adopté, l'accord devient caduc, et RML relancera sa poursuite. Cela pose la question de l'impact réel de la consultation publique et du rapport des commissaires, étant donné que la Ville semble contrainte d'accepter les dérogations sous la menace judiciaire. Les coûts associés à cette entente doivent être transparents, et leurs répercussions sur les finances municipales, scrupuleusement évaluées. Les résident·es ont le droit de savoir comment leurs ressources sont mobilisées, surtout lorsque leur qualité de vie est en jeu.

Bien que je ne réside pas dans ce quartier, je soutiens les citoyen·nes qui luttent depuis huit ans contre l'implantation de cette plateforme de transbordement de produits agricoles, l'une des plus grandes en Amérique du Nord. Le projet de RML ne bénéficie d'aucune acceptabilité sociale et est incompatible avec la vie paisible de ce quartier.

Cette consultation doit aller au-delà d'un simple exercice de forme ; elle doit renforcer notre démocratie locale et préserver l'intégrité de ce quartier. Les résident·es méritent de vivre dans un environnement sain, protégé de projets destructeurs qui compromettent leur qualité de vie et l'harmonie de leur communauté.

Je vous prie de prendre en compte ces préoccupations et de rejeter les dérogations demandées par Ray-Mont Logistiques. Ensemble, nous devons privilégier les intérêts des citoyen·nes et la protection de notre environnement, plutôt que les impératifs industriels.

Respectueusement,

Claire Péré